

Procès-verbal de la réunion du CPPT du 12/12/2017

Présidente : Mlle Linthoudt.

Représentants de l'employeur : Mme Louveau, Mr Dillie.

Représentants du personnel : Mme Caufriez.

Secrétaire : Mr Maindiaux, CP.

Invité : Mme Laevens, Mr Randisi.

1. Le PV de la réunion précédente est approuvé.

2. Concernant le courrier de demande de sécurisation « routière » des abords de l'école, les chaussée de Ninove et rue de Birmingham sont des voiries régionales. L'autorité compétente est donc le Ministre de la mobilité, Pascal Smets, et non le collège des Bourgmestre et Echevins. Néanmoins, il semble pertinent de leur envoyer une copie. La forme du courrier doit être revue et son contenu simplifié. Didier s'en charge.

3. Suite aux derniers déclenchements intempestifs d'alarme d'évacuation en section professionnelle et daspa, le respect des consignes de sécurité doit être absolument revu. Les systèmes sont obsolètes et la société qui les a installés n'existe plus. De plus, les évacuations ont eu lieu n'importe comment, sans comptage des élèves, et les encadrants se sont dirigés vers les sorties extérieures alors que les lieux de rassemblement se trouvent dans les cours lors d'un incendie localisé.

- Le Vade Mecum d'évacuation doit donc être réactualisé et sera présenté sur le site du Campus (via Sylvie) après relecture au CPPT.
- En janvier, un courriel (via directions ou CPPT) sera envoyé aux membres du personnel pour leur rappeler l'importance du respect des consignes de sécurité.
- Dans la cage d'escalier de la section professionnelle et BCDR, les boutons poussoirs d'alarme sont tous HS et les extincteurs doivent être aussi mis hors de portée des élèves (chez les éducateurs). Ils ont déjà enlevé des goupilles de sécurité et, de toute façon, la priorité du personnel est l'évacuation des élèves, pas l'extinction de l'incendie. Vu que les locaux doivent être abandonnés, pour suppléer aux carences du système d'alarme détérioré, des détecteurs domestiques d'incendie seront installés. Yves prend contact avec l'économat et la maintenance pour la faisabilité.
- Il importe également d'empêcher les « fumeurs » d'avoir accès aux anciens bâtiments des primaires à l'ossature en bois. Cela constitue un réel danger d'incendie, les portes de passage du secondaire au primaire doivent être obturées.
- Le système d'alarme et d'électricité du bâtiment F/I n'ont pas été remis aux normes comme ailleurs. Marie-Rose va interroger l'architecte sur la

faisabilité. Ici, le danger est moindre, il s'agit d'une structure en béton et désormais il y a une issue de secours à l'étage. Cependant un système d'alarme efficient est obligatoire, en attendant, détecteur domestique dans la cage d'escalier.

- Bâtiment C/D (et même problème dans les autres), que faire avec un fauteuil roulant en cas d'évacuation ? La priorité est l'évacuation la plus rapide, donc descendre l'élève à mains nues et abandonner le fauteuil quitte à mobiliser l'aide de collègues ou d'élèves plus costauds.

4. Divers : Concernant le mur mitoyen de la cour de sport, il doit être rabaissé car il manque de stabilité avec l'eau qui stagne sur le chantier de la Wetterenoise. Il semblerait que le travail ne serait pas fini pour la rentrée, ce qui amputerait l'accès à une partie de cette cour.